

ANNEXE 2

Cette annexe est appelée à évoluer sur la forme, le fond ainsi qu'en termes de rubriques à considérer

Synthèse d'informations¹ - République Démocratique du Congo

Traité d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none">• Etat Partie depuis le 1^{er} novembre 2002
CCAC	<ul style="list-style-type: none">• Non Partie
Législation nationale de mise en œuvre du Traité d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none">• Projet de loi en discussion au parlement
Dernier rapport « Article 7 » remis	<ul style="list-style-type: none">• 30 avril 2008
Article 4 (destruction des stocks)	<ul style="list-style-type: none">• Date limite : 1^{er} novembre 2006• Effectué : 11 mai 2006
Article 3 (mines conservées)	<ul style="list-style-type: none">• Aucune
Type de pollution pyrotechnique	<ul style="list-style-type: none">• 1° Munitions abandonnées• 2° Munitions non explosées• 3° Mines antipersonnel• 4° Mines anti-véhicules
Estimation de la superficie polluée	<ul style="list-style-type: none">• 2004 zones identifiées comme potentiellement dangereuses (actualisé par l'UNMACC / mai 2008)
Article 5 (déminage des zones polluées)	<ul style="list-style-type: none">• Date limite : 1^{er} novembre 2012
Probabilité de respect des échéances	<ul style="list-style-type: none">• Efforts du gouvernement dans le sens du respect des échéances
Mise en place d'une autorité nationale	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une structure nationale de coordination de la lutte antimines comprenant une commission interministérielle sous la tutelle du ministère de l'intérieur par son arrêté ministériel du 8 mars 2008
Mise en place d'un Centre de lutte antimines	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un Point Focal National pour la Lutte Antimines dirigé par un coordonnateur par un deuxième arrêté ministériel du 8 mars 2008 sous la tutelle du ministère de l'Intérieur ; ce point focal préfigure la mise en place d'un CLAM.
Niveau d'avancement dans la mise en place de Normes nationales de lutte antimines	<ul style="list-style-type: none">• Développement en cours initié avec l'appui du CIDH-G en juin 2008• Date butoir : février 2009.
Niveau de développement du système IMSMA	<ul style="list-style-type: none">• Degré de développement : Niveau III vers IV
Capacité d'Education au Risque des Mines	<ul style="list-style-type: none">• Insuffisant mais en cours d'évolution
Avancée des activités de déminage	<ul style="list-style-type: none">• Déminage des zones minées : 0,42 km² (2007) ; 0,72 km² (2006) ; 0,45 km² (2005).• Dépollution du champ de bataille : 0,02 km² (2007 et 2006) ; 0 km² (2005).• Réduction/Annulation de zones suspectes : 0,06 km² (2007) ; 0,05 km² (2006) ; 0 km² (2005).

¹ Sources : LMM Report 2007 et rapport de juin 2008 du point focal de la RD Congo.

Victimes de mines/REG

- Total : 103 (2007) ; 164 (2006) ; 428 (2005).
- Mines : 1 (2007) ; 8 (2006) ; 6 (2005).
- Sous-munitions : 7 (2007) ; 4 (2006) ; 1 (2005).
- Autres REG : 15 (2007) ; 15 (2006) ; 38 (2005).
- Origine inconnue : 5 (2007) ; 4 (2006) ; 8 (2005).

Détail des victimes

- 28 (2007) : 15 enfants, 8 femmes, 5 hommes.
- Tués 2006 : 13 (5 civils adultes, 6 enfants, 2 inconnus) (2005 : 1)
- Blessés 2006 : 18 (11 civils adultes, 7 enfants) (2005 : 37)
- 2078 victimes dans le rapport du point focal de juin 08

Estimation des survivants de mines/REG**Services disponibles**

- Réhabilitation physique : insuffisants mais en cours d'évolution
- Autres services : insuffisants

Financement des actions de lutte antimines

- International : Non communiqué
- National : aucune information

Principales évolutions récentes

- Acceptation au parlement de l'avant-projet de loi portant sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa et créant une structure nationale de LAM (14/10/08)
- La RD Congo a rapporté la destruction de mines antipersonnel découvertes après la date de destruction de ses stocks officiels effectuée le 11 mai 2006.
- Amélioration significative de la productivité du déminage en 2006 (2 aéroports déminés).
- Augmentation des activités d'ERM (plus du double par rapport à 2005), principalement au profit des réfugiés.
- Baisse significative des victimes en 2006.
- Augmentation du nombre des bénéficiaires des services de réhabilitation physiques.